

# SPORT SANTE SPORT SUR ORDONNANCE



La formation sport santé est inscrite dans l'arrêté du 8 novembre 2018, donnant les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d' une prescription médicale pour pratiquer une activité physique

Grâce à cette formation de 6 jours, développer vos compétences d'animateur sportif et soyez reconnu par les autorités compétentes pour accueillir un public en difficulté de santé.

Notre formation est assuré par des experts : enseignants APA et personnel médical (médecin, kiné etc.) avec des méthodes pédagogiques variés et dynamiques.

*Montez en compétences et apprenez à animer de nouveaux publics*

**FORMA**<sup>9</sup>  
CFA & institut de formation

 Fédération  
Sportive  
et Culturelle  
de France



# Sport Santé Sport sur Ordonnance (SSSO)



## Objectifs de la formation

- Etre capable de concevoir et d'animer des séances d'activité physique adaptées garantissant la sécurité des pratiquants
- Réagir de façon adapté à un accident survenu au cours de la pratique d'un pratiquant
- Concevoir, co-construire et planifier un programme d'activités physiques individualisées et adapté à l'état de santé de la personne
- Réaliser une évaluation de son action d'animation, identifier les freins et les leviers de celle-ci
- Développer ses connaissances liées aux pathologies et les différentes limites fonctionnelles



## Contenu

- 1/L'environnement sociopolitique et fédéral du sport santé
- 2/Les notions de «Public fragilisé», «Limitations fonctionnelles», «Capacités / Incapacités», «Posture professionnelle éducative»
- 3/Les pathologies et les différentes limites fonctionnelles
- 4/L'identification et l'évaluation des personnes en difficulté de santé
- 5/Le choix et l'adaptation des APS
- 6/Les signes d'alerte et les gestes de premiers secours



## Organisation de la formation

La formation se déroule sur 6 jours planifiés sur 1 ou 2 mois et comprend :

- 1/ 14 heures en classe virtuelle / visio
- 2/ 21 heures en organisme de formation
- 3/ 7h en E-learning (1 journée)



## Coût

- 500€ pour les structures et les licenciés FSCF (si adhésion à jour)
- 550€ financement personnel
- 750€ financement aidé (non éligible au CPF)
- Frais de candidature: 35€ (non remboursables)



## Information

La formation sport santé proposée est une formation inscrite dans l'arrêté du 8 novembre 2018, donnant les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d' une prescription médicale pour pratiquer une activité physique



## Prérequis à l'entrée en formation

- 1/ Être titulaire d'un diplôme bénévole ou professionnel dans le secteur du sport.
- 2/ Être titulaire du diplôme PSC1 ( ou diplôme équivalent : AFPS, SST, BNS, ...)
- 3/ Être âgé de 18 ans révolus à l'entrée en formation.



## Contact

Pour plus d'informations :  
[www.forma-institut.fr](http://www.forma-institut.fr)  
**Sandra CHAIGNEAU** :  
[sandra.chaigneau@fscf.asso.fr](mailto:sandra.chaigneau@fscf.asso.fr)  
06 03 11 14 00